

Championnat d'Europe de boxe Morrade HAKKAR / Jorge SENDRA - Marché public passé avec l'organisateur

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : La Région de Franche-Comté, le Département du Doubs, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon ont souhaité s'associer pour permettre l'organisation à Besançon d'un événement sportif majeur consistant en une grande soirée populaire de boxe anglaise au cours de laquelle le boxeur bisontin Morrade HAKKAR disputera un combat pour le titre officiel de Champion d'Europe devant son public et ses supporters.

Notre ville et notre région ont une longue tradition dans cette activité sportive dans laquelle de très nombreux champions se sont illustrés, notamment Mamadou THIAM, Morrade HAKKAR et Jean JOSSELIN, tous trois vainqueurs du titre de Champion d'Europe.

Cette grande soirée de boxe aura lieu le samedi 26 mars au Palais des Sports de Besançon. Elle sera l'occasion de réunir les personnalités du monde de la boxe, le public sportif bisontin et régional et de très nombreux supporters bisontins.

La soirée, composée de 5 autres combats dont un impliquant un autre boxeur bisontin fera l'objet d'une retransmission télévisée par la chaîne câblée SPORT+ et d'une large communication dans les médias nationaux et spécialisés.

Les quatre collectivités ont donc convenu de conclure entre elles une convention de groupement de commande déterminant les rôles respectifs et leur niveau de participation dans le financement de la manifestation, prévu à hauteur de 110 000 € TTC selon la répartition suivante :

Région de Franche-Comté	20 000 €
Département du Doubs	20 000 €
CAGB	20 000 €
Ville de Besançon	50 000 €

La société AMI PRODUCTION, entreprise spécialisée dans l'organisation de combats de boxe et titulaire de tous les droits se rapportant aux divers championnats français et étrangers a été retenue pour organiser cette manifestation.

Au terme de la convention de groupement de commandes entre les collectivités, il est prévu que la Ville de Besançon soit le coordonnateur du groupement et assure notamment le paiement de la société AMI PROD, après perception des différentes participations financières des collectivités.

A noter que le financement des collectivités à hauteur de 110 000 € TTC ne représente pas le coût global de l'opération dont le budget global, pris en charge par la société AMI PROD, est estimé à 260 000 €, le complément étant financé par d'autres partenaires à rechercher par la société.

Les quatre collectivités associées au sein de la convention de groupement de commande contracteront par ailleurs avec ladite société dans le cadre des articles 29 et 30 du Code des Marchés Publics, permettant de se dispenser de formalités particulières de passation.

Au terme de ce marché, la société AMI PROD prend en charge toutes les dépenses liées à l'organisation de la manifestation. Le budget de la manifestation comprend notamment les frais de bourses des boxeurs, les taxes fédératives, les frais liés à l'intervention des arbitres et des médecins, les frais liés à l'hébergement et au déplacement des protagonistes, et enfin des frais généraux d'organisation.

La société AMI PROD prendra en charge le personnel nécessaire au bon déroulement de la manifestation : personnel d'accueil pour la billetterie, les contrôles, service d'ordre...

Elle fera son affaire de l'encaissement des recettes dégagées par la billetterie.

Elle assurera aux quatre collectivités une visibilité de leur nom et de leur logo sur le ring et les billets d'entrée et leur fournira gracieusement 700 places invités.

Il est convenu par ailleurs que les collectivités apportent leur concours à cette manifestation. Ces dernières prendront notamment en charge la promotion et la communication de l'événement au niveau local tandis que la Ville de Besançon mettra à disposition le Palais des Sports à la société AMI PROD.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal est invité à en décider et à autoriser M. le Maire à :

- signer la convention de groupement de commande avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la Région de Franche-Comté et le Département,

- signer le marché public à intervenir entre la société AMI PROD d'une part et les collectivités partenaires d'autre part,

- ouvrir par décision modificative au budget 2005 :

. en recettes les sommes attendues de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour 20 000 € TTC chacun, respectivement sur l'imputation budgétaire 74.415/7472.5061.20300, 74.415/7473.5061.20300 et 74.415/7475.5061.20300

. en dépenses la réaffectation de ces recettes soit 60 000 € sur la ligne budgétaire 011.415/6232.5061.20300

- transférer 50 000 € du compte de dépenses imprévues inscrit au chapitre 022.01/022.20200 du BP 2005 sur la ligne budgétaire 011.415/6232.5061.20300.

«M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : La Ville de Besançon participe pour 50 000 € dans cette organisation mais je lis page 2 qu'il est convenu que les collectivités prendront notamment en charge la promotion et la communication de l'événement, c'est en plus ou c'est dans les 50 000 € ?

M. LE MAIRE : Ce qu'on appelle la communication, c'est mettre des affiches au niveau local dans les panneaux Decaux.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Est-ce que c'est en plus ?

M. LE MAIRE : Non, mais ce ne sont pas des affiches 4 X 4, c'est une publicité traditionnelle. Ce que je voulais vous dire par rapport à cela, c'est une négociation qui a été très compliquée à mettre en place, négociation à l'euro près avec l'organisateur. Les quatre collectivités ont donc décidé de suivre. Vous savez qu'il y a une longue tradition de la boxe à Besançon où l'on a des clubs comme le Ring Olympique Bisontin, le club Satellite avec JELKIR qui est champion de France et sélectionné olympique puis il y a un club de boxe anglaise aussi, Besançon Boxing Comtois, de la boxe comtoise...

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Il y a le SAMU.

M. LE MAIRE : Il y a le SAMU, peut-être je ne sais pas mais il y a aussi JOSSELIN, THIAM, Morrade HAKKAR, Belati HAKKAR. On avait la chance d'avoir un Championnat d'Europe retransmis sur Sport +. Je crois effectivement que nous y sommes allés avec sagesse parce qu'on a beaucoup discuté les tarifs avec les organisateurs, même si c'est un milieu avec lequel il est un peu compliqué de discuter mais on l'a fait quand même avec un certain enthousiasme parce que c'est vrai que la boxe représente à Besançon beaucoup de choses. Il y a quand même ici un boxeur qui s'appelle Morrade HAKKAR, c'est la concrétisation, la fin de sa carrière, je pense qu'il sera champion de boxe et je crois qu'on devait le faire. Ce que je souhaite surtout, c'est que le 26 mars il y ait un beau spectacle de boxe à Besançon. Il y a

longtemps qu'il n'y en avait pas eu, il y en avait souvent quand cela se déroulait au Kursaal. C'est vrai qu'à titre personnel j'y vais quelquefois, j'y suis allé une fois avec Éric ALAUZET.

C'est une opportunité qu'on a saisie et pour laquelle nous avons le soutien du Département, de la CAGB et de la Région. Monsieur JOSSE, vous voulez boxer avec qui ?

M. Michel JOSSE : Pas avec vous. Je voudrais simplement une explication. Il est dit que la Ville de Besançon donne 50 000 € et met à disposition le Palais des Sports ; donc sur un budget de 260 000 €, la moitié est assurée. Je pense qu'AMI PROD, M. ACARIES aurait pu aller chercher un peu de sponsors ailleurs pour que cela coûte moins cher.

M. LE MAIRE : Il faut savoir d'où on est parti. A mon avis on a bien négocié.

M. Michel JOSSE : Je suis tout à fait favorable mais je trouve que c'est bien payé.

M. LE MAIRE : Je peux vous dire que ce n'est pas cher pour un match de boxe. Après on va poser le problème du sport en général. Catherine BALLOT, grande boxeuse devant l'éternel.

Mme Catherine BALLOT : C'est ma réputation, c'est vrai. Tout d'abord, je veux faire brièvement un petit peu d'histoire. Dans la Grèce Antique, le pugilat, ancêtre de la boxe anglaise, faisait partie des jeux olympiques mais il n'y a fait son apparition qu'en 688 avant Jésus-Christ lors de la 23^{ème} édition des Jeux Olympiques. Les combattants, parfois dans une nudité complète, avaient les mains entourées de lanières de cuir, parfois lestées de boules de plomb, ce qui accentuait l'impact des coups et infligeait de cruelles blessures. Les Romains évoluèrent sensiblement les techniques d'entraînement du pugilat, ils inventèrent le sac de sable et peaufinèrent les jeux d'esquive. Ce type de combat fut utilisé dans les combats des gladiateurs. Proscrit par le pouvoir politique et religieux vers le XI^{ème} Siècle, le pugilat sombra dans l'oubli. Ce «sport» dont le but est de provoquer, je vous le rappelle, une commotion cérébrale de l'adversaire, a malheureusement été redécouvert au XVIII^{ème} Siècle avec l'apparition de la boxe anglaise, remis au goût du jour non pas de par son attrait sportif mais par les bookmakers.

Aujourd'hui le nom de Jean JOSSELIN est évoqué dans cette délibération. Certes en novembre 1966 à Dallas, ce grand spécialiste de l'esquive a fait rêver les Bisontins même s'il n'a pas remporté le titre mondial des poids walter. Près de quarante ans plus tard, Besançon met les gants pour organiser un combat d'un tout autre calibre : un championnat du monde ? Non, non, pas du tout, il s'agit d'un championnat d'Europe de boxe qui n'a pas un impact médiatique évident, les spécialistes comme les amateurs de ce sport en conviennent tous. Le constat est d'ailleurs le même pour la plupart des sports individuels mais également pour beaucoup de sports collectifs, seul le titre mondial ou olympique compte plus que tout pour les médias et le rayonnement d'une ville. Alors comment expliquer que les enchères soient montées aussi haut en matière de subvention, 110 000 € -723 000 F- pour les collectivités locales dont 50 000 € -329 000 F- pour la Ville de Besançon et ceci pour une seule soirée. Combien vont toucher les boxeurs de la soirée, quels frais peuvent bien engendrer de telles sommes ? Il est question d'un budget de 260 000 € sans compter ni la publicité faite par les collectivités ni le Palais des Sports mis à disposition d'AMI PRODUCTION. Cette société doit trouver les 150 000 € complémentaires mais pour payer quoi ? Nous aurions aimé disposer d'éléments financiers complets de cette opération pour voter en toute connaissance de cause. Je crois savoir que 30 000 € sont prévus rien que pour l'hébergement. Donc tout laisse à penser que ces sommes vont aller nourrir les comptes de la société commerciale organisatrice, la seule existante semble-t-il puisque nous passons par l'article 30 du code des marchés publics donc sans mise en concurrence. Bien sûr nous subventionnons des clubs sportifs bisontins qu'ils soient professionnels ou amateurs mais nous contribuons au fonctionnement annuel de ces clubs, pas seulement pour une soirée et d'ailleurs la société AMI PRODUCTION à ma connaissance n'est pas un club sportif.

Bien sûr les élus sont tétanisés à l'idée qu'on leur reproche de ne pas soutenir le sport de haut niveau réputé populaire et susceptible d'engendrer des passions. Il suffit d'ailleurs de prononcer le mot populaire pour que le débat soit clos et que l'on ouvre un procès en hérésie à ceux qui ont un point de vue différent. Il s'agirait d'une faute politique mais dans les quartiers populaires, beaucoup sont condamnés à l'échec. Aussi, des figures emblématiques comme celle de Morrade HAKKAR symbolise la réussite dans

le microcosme de la cité. Il semble alors facile de prétendre que cette jeunesse considère un championnat d'Europe comme un événement de la plus haute importance. Réussir dans le sport de haut niveau semble aussi être une des seules possibilités de s'en sortir pour certains jeunes mais sans doute possible le développement de la personne quelle que soit son origine passe par l'enrichissement intellectuel et culturel et bien entendu dans notre société par un emploi durable. Le sport, un titre éphémère ne suffisent pas.

Et nous faisons bien la différence entre volet socio-éducatif de la pratique d'un sport amateur et appât du gain lié à la dérive d'un sport professionnel. Et nous ne comprenons donc pas que les collectivités alimentent les fonds d'une société commerciale d'autant plus que le détail des dépenses financées n'est pas connu. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Tu dis qu'avec l'article 30 il n'y a pas de mise en concurrence, bien sûr, mais on sait très bien que lorsqu'il y a un match, c'est une société qui l'achète, tu ne peux pas mettre en concurrence et c'est d'ailleurs bien pour cela que le code le permet. Je crois que dans ce que tu dis, il y a beaucoup de choses vraies. Mais il y a la possibilité de mettre en place ici un championnat d'Europe de boxe avec une figure un peu emblématique de Besançon, c'est cela. Après effectivement, le budget est estimé à 260 000 €, à la limite c'est eux qui le fournissent alors ils auraient pu mettre encore 300 000, on ne connaît pas la réalité. Ce qu'il faut savoir, c'est que nous, nous avons négocié au plus juste, l'Adjoint pourra répondre.

M. Éric ALAUZET : Vous avez compris qu'on a un vrai problème avec ce rapport. Je voudrais intervenir sur un point particulier qui est celui de la santé des boxeurs. La boxe est le seul sport dans lequel l'objectif consiste, comme l'a dit Catherine à mettre son adversaire KO. Le KO c'est une commotion cérébrale provoquée par la percussion brutale du cerveau sur la boîte crânienne ou du déchirement des liens qui attachent le cerveau à la boîte crânienne. Et l'on sait que la multiplication de ces traumatismes provoquent des détériorations cérébrales de type atrophique pouvant entraîner des perturbations psychomotrices, cognitives, intellectuelles de même nature que celles que l'on décrit dans la maladie de Parkinson ou la maladie d'Alzheimer et en la matière ce n'est pas le KO qui est dangereux mais bien la répétition des milliers de coups qu'un boxeur reçoit pendant toute sa carrière.

L'argument sur le contrôle de la santé parce qu'effectivement aujourd'hui les boxeurs sont beaucoup plus suivis qu'auparavant n'y change pas grand chose. Ces contrôles peuvent tout au plus indiquer que le sportif est en bonne santé générale pour monter sur le ring comme pour aller au travail. Les contrôles en imagerie médicale de la même manière sont insuffisants pour détecter sauf dans le cas d'un hématome sous-dural et il y a eu quelques décès pour cette cause-là, ces contrôles en imagerie médicale sont insuffisants pour détecter des micro-lésions. En revanche, des années plus tard, le cerveau pourra présenter des lésions multiples à type de baisse de volume du cerveau, mort des cellules remplacées par de l'eau, remplacement des sillons superficiels par des crevasses, élargissement des ventricules de la cloison médiane déchirée.

Les prises de position d'associations de médecins à travers le monde sur cette question sont nombreuses, certaines vont même jusqu'à prôner l'interdiction pure et simple de ce sport. L'argument sur les dangers, les accidents voire les décès survenant dans d'autres sports n'est ni légitime ni recevable, il jette la confusion, il tente l'amalgame avec la boxe qui est en réalité le seul sport où des gestes dangereux contre autrui sont autorisés et même encouragés. Si la violence peut s'exprimer dans d'autres sports, elle est le résultat d'accident ou du non-respect des règles et dans ce dernier cas elle est sanctionnée sévèrement tout comme le dopage. Ce n'est donc pas un hasard si ce sont les plus pauvres, les Noirs aux Etats-Unis, les jeunes issus de l'immigration chez nous qui pratiquent ce sport avec l'espoir le plus souvent déçu qu'un jour la petite porte s'ouvrira pour eux. Cette situation de détresse, vous-mêmes vous l'avez certainement entendue ou lue comme moi aux Etats-Unis, l'exclusion sociale peut même pousser de jeunes immigrés à s'enrôler dans l'Armée Américaine et à jouer leur vie à la roulette russe en Irak ou ailleurs pour espérer que la petite porte s'ouvre aussi pour eux pour gagner la reconnaissance de la société et leur naturalisation. On rétorquera que c'est le libre choix de chacun sauf qu'en tant qu'élus, nous avons une responsabilité toute particulière et nous devons faire attention à la portée de nos décisions et aux messages que nous transmettons à travers ces décisions. Il y aurait une forme de faiblesse, certains problèmes de libéralisme, à laisser aller les choses telles qu'elles vont naturellement.

Je crois que nous avons d'autres choses à offrir à nos jeunes et la reconnaissance de la volonté ou du courage dont ont fait preuve les champions de boxe ne peut pas nous dédouaner de nos responsabilités. Il me semble qu'en la matière mettre le Palais des Sports et sa logistique au service de son combat aurait déjà constitué un effort important de la Ville de Besançon et peut-être symboliquement aurions-nous pu participer, nous, à l'indemnité dont Morrade HAKKAR bénéficiera.

En tant que médecin, je suis heurté par l'organisation d'un tel combat, je suis heurté aussi en tant que militant écologiste et non violent, donc vous comprendrez aisément que je ne puisse pas soutenir une subvention de 50 000 € sans parler des frais de logistique.

Dans le groupe Vert, nous avons exactement la même appréciation de cette question sur le fond, néanmoins une diversité de vote s'exprimera pour des raisons purement politiques mais je crois que beaucoup de votes seront politiques ce soir.

Je vous invite en rentrant chez vous si vous avez quelques minutes, à visionner, vous faites boxe radio Canada, la petite vidéo de 12 minutes sur la boxe et vous comprenez pourquoi notre position est celle-ci.

Mme Martine BULTOT : Certes, Besançon a une longue tradition dans cette activité sportive produisant au cours des décennies des champions de haut niveau, ce qui n'empêche pas que chacun d'entre nous, à titre personnel, puisse apprécier ou non cette discipline, ce type de spectacle. Bien sûr, la boxe est un sport parfois violent mais cette violence n'est-elle pas aussi importante sur certains stades. On peut être interpellé par le côté violent de ce sport, je le suis personnellement, mais étrangement on reste silencieux sur d'autres violences, la violence verbale, raciste et xénophobe qui hante certaines tribunes de supporters. Je ne pense pas, bien au contraire, que ce soit moins grave. Heureusement sportifs et dirigeants font tout ce qu'ils peuvent pour endiguer ce phénomène de supporters utilisés ou manipulés par les mouvances d'extrême droite. Si on dénonce les violences, il faut toutes les dénoncer, ne pas en mettre une en exergue et ignorer les autres. Les violences des délocalisations, les violences faites aux exclus de cette société paradisiaque mériteraient sûrement bien plus de retenir notre attention, notre indignation et notre soutien. Je ne partage pas cet amour de la boxe mais je pense préférable que cette passion s'exerce dans les clubs avec le maximum de sécurité et de contrôle que dans la rue. Ce championnat est la consécration d'un champion ou d'une équipe, un exemple pour une certaine jeunesse et une promotion pour notre ville. C'est pourquoi, tout compte fait, les Alternatifs soutiendront cette initiative en votant cette subvention.

Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER : Je partage en grande partie ce qu'a dit Martine. Même si je comprends les remarques d'Éric, son inquiétude et son désaccord sur l'agressivité de ce sport, j'ai en tête le travail qui est réalisé au haut comité de la santé publique sur l'ensemble du sport et en particulier du sport de haut niveau qui montre qu'il n'y a aucun sport de haut niveau qui n'abîme pas -je parle du sport de haut niveau, je suis très prudente dans ce que je dis-. La première fois que j'ai lu le rapport, j'ai eu la même réaction que vous en me disant ce n'est pas possible. Je crois qu'il faut aussi que l'on soit conscient de cela, qu'en fin de compte le sport de très haut niveau peut être profondément dangereux et pas uniquement pour des problèmes d'utilisation de stupéfiants.

Et l'autre élément qui m'avait beaucoup surpris : quel est le sport à la source de la maladie d'Alzheimer ? J'étais persuadée que c'était la boxe, c'est le football, tout simplement parce que les coups du ballon sur la tête sont sources de difficultés et de troubles profonds au bout de 10-20 ans, aussi importants, voire plus importants que la boxe. Si je donne simplement ces éléments, c'est que je crois qu'il faut qu'on soit très vigilant et qu'on ne stigmatise pas uniquement un sport malgré la reconnaissance que j'ai comme tout le monde de ce sport qui nous apparaît réellement très violent mais ne donnons pas de fausses informations.

M. LE MAIRE : Je suis comme toi Paulette et comme Martine, je n'ai jamais fait de boxe. Cela dit, je considère quand même que tous ces sports comme la boxe, le karaté, entre autres au niveau de nos quartiers, ça permet un certain contrôle et une maîtrise de soi. Le sport qui provoque le plus de décès par contre, c'est le ping-pong et le squash, c'est lié à des problèmes cardiaques. C'est ce que l'on m'a dit et j'ai été très surpris. Je ne voudrais pas non plus qu'on se trompe de débat, je crois que là on parle d'un match

de boxe. Bien sûr, on peut critiquer le sport par lui-même, les conditions dans lesquelles on fait cela mais comme vous l'avez dit l'une et l'autre, la violence s'exerce aussi bien ailleurs, c'est pour cela que moi je vous demanderai quand même de voter ce rapport.

M. Loïc LABORIE : Monsieur le Maire, je commencerai mon intervention par une réflexion sur ce qu'a dit Éric ALAUZET. En conclusion, il a dit qu'il y aura beaucoup de prises de position politiques. Je n'ai pas trop compris parce que justement la réflexion soulevée par notre collègue démontre que ça peut interpeller au-delà des groupes politiques et on le voit ce soir et si je me prononce tout à l'heure, ce ne sera pas politiquement. Je n'avais pas du tout réfléchi à ce que vous avez soulevé.

J'ai deux questions très précises, la première : si les collectivités locales n'avaient pas apporté une subvention, le combat ne se serait pas déroulé ?

M. LE MAIRE : Oui, s'il n'y a pas de subventions, il n'y a pas de combat.

M. Loïc LABORIE : D'accord, donc ils ne font pas de championnat d'Europe ?

M. LE MAIRE : Non ou alors peut-être ailleurs dans une autre ville.

M. Loïc LABORIE : Est-ce que Besançon était en compétition avec une autre ville ? Je pose la question parce que dans un combat de boxe il y a deux adversaires.

M. LE MAIRE : On a fait la proposition à la ville où résidait l'un des deux boxeurs. Nous avons répondu oui, donc la question ne s'est pas posée comme ça.

M. Loïc LABORIE : D'accord.

M. LE MAIRE : Ils seraient peut-être allés chez notre ami Renaud MUSELIER à Marseille.

M. Bernard LAMBERT : Je suis, Monsieur le Maire, impressionné par ce que viennent de dire à la fois Catherine BALLOT et Éric ALAUZET. Je suis le neveu par alliance des deux frères MARTELET qui sont des élèves de M. LUCAS que l'on connaît bien dans le domaine de la boxe à Besançon et dont l'un est décédé il y a trois ans. Je le vois vivre maintenant et c'est vrai que ce que vous dites Madame BALLOT et ce que dit Éric est juste. Monsieur le Maire, tout simplement je ne sais pas si c'est dans l'air du temps mais ne dites pas que je parle pour le plaisir de parler, je souhaiterais que vous retiriez simplement votre délibération et si vous ne la retirez pas, moi personnellement je m'abstiendrai.

M. LE MAIRE : Je comprends ce que vous dites mais il n'est pas possible de retirer cette délibération. Si nous la retirons, ça veut dire que ce soir nous votons contre, qu'il n'y aura pas de championnat d'Europe de boxe, que Morrade HAKKAR ne pourra pas combattre le 26, je crois qu'il ne faut pas non plus se cacher derrière son petit doigt.

M. Patrick BONTEMPS : Je ne reprendrai pas l'argumentaire des uns et des autres, je donnerai simplement des informations en particulier sur les dépenses. C'est vrai que, j'ai envie de dire, on aime le sport ou on n'aime pas le sport et là c'est un choix (réactions). On a le droit d'aimer le sport de haut niveau et on a aussi le droit de ne pas l'aimer et de dire qu'il y a du sport amateur. Je dirais aussi qu'on a le droit de ne pas aimer la boxe, je ne fais pas partie de ceux qui se passionnent en regardant de la boxe, simplement c'est une réalité. C'est une réalité aussi qu'il y a des champions à Besançon et il y en a en particulier un et qui fait en plus un travail de fond à Besançon, c'est Morrade HAKKAR puisque c'est l'animateur du ROB et il y a autour de lui un certain nombre de jeunes, de boxeurs amateurs qu'il forme. C'est aussi un apprentissage des règles et de ce point de vue-là effectivement il y a une place pour la boxe.

Je pourrais discuter avec Éric ALAUZET, d'un point de vue technique le KO ce n'est pas ce que tu décris, j'en suis désolé, le principe du KO c'est d'arriver, par des vibrations au niveau du glomus carotidien à entraîner un syndrome vagal qui effectivement met le boxeur par terre mais ce n'est pas essayer d'entraîner des lésions au niveau du cerveau.

Pour répondre à Catherine et à une autre question sur le financement, les dépenses, les bourses des boxeurs, les charges 180 000 €, les taxes fédératives 20 000 €, les règlements des arbitres, les médecins et autres officiels 20 000 €, le déplacement de tout ce monde 20 000 €, l'hébergement 10 000 €, voilà l'essentiel, disons grossièrement des dépenses telles qu'elles nous ont été présentées. Après on peut effectivement parler d'AMI PROD ou pas parce que je pense que là aussi, si on veut organiser ce type de manifestation, on est obligé de passer par ces sociétés. Effectivement comme le Maire l'a dit, la négociation a été âpre et on est arrivé, on va dire à un bon compromis parce qu'on est toujours dans ce type de relation.

Pour reprendre également ce que disait Paulette, je suis tout à fait d'accord avec elle. Dans le sport de haut niveau, on peut regarder autour de nous, il y a beaucoup de sportifs qui malheureusement se retrouvent avec des lésions parfois sévères consécutivement au sport et dans tous les sports, des sports comme la gymnastique par exemple. On se doit d'avoir des réflexions et les seuls qui en ont mené à ce niveau, c'est Marie-Georges BUFFET entre autres notamment à travers le dopage et bien au-delà. Je pense que c'est de notre responsabilité d'élus de faire en sorte que les sportifs soient protégés. Et je peux vous dire qu'à notre niveau, on se doit d'avoir une intervention dans les clubs et en tant qu'Adjoint au sport, je vais essayer de mettre en place au sein de l'OMS une réflexion pour apporter une aide et fixer des limites afin que les sportifs, parce que ça commence dès le plus jeune âge, ne soient pas lésés par le sport et en particulier le sport de haut niveau. Voilà un petit peu les éléments que je voulais apporter. On ne va pas discuter les arguments des uns et des autres, je crois qu'ils se suffisent à eux-mêmes et chacun prend ses responsabilités.

M. LE MAIRE : Je crois surtout que ce serait très grave de stigmatiser un sport, stigmatiser aussi ceux qui sont derrière ce sport, c'est-à-dire tous les jeunes qui sont effectivement dans les quartiers de Besançon qui prendraient comme étant vraiment un rejet d'un sport certainement dangereux. C'est que Morrade HAKKAR pour les jeunes de nos quartiers est quand même, je ne veux pas dire une idole, mais presque. En matière de santé publique, quand on a voté la subvention au Tour de France, vous ne m'avez pas demandé quel était l'impact du dopage pour la santé. Simplement là on se rend compte qu'on est dans une stigmatisation d'un sport et derrière ce sport de tous ceux qui, dans les quartiers, le pratiquent. Quand on a parlé du Tour de France, vous ne m'avez pas demandé si j'avais regardé les bilans, qui doivent être très largement positifs, de la société du Tour de France et combien de personnes sont mortes pour s'être shootées avec de l'EPO. Je ne vais pas entrer dans le débat entre médecins, Patrick BONTEMPS et Éric ALAUZET, mais je crois que bien sûr on peut tout remettre en cause : la boxe, le vélo pour la dope, le tennis, le foot. C'était intéressant ce que vous avez dit les uns et les autres mais je voudrais revenir à la question qui se pose ce soir : est-ce que nous voulons oui ou non qu'il y ait à Besançon ce championnat d'Europe de boxe attendu pas seulement par Morrade HAKKAR mais par toute une partie de la population de Besançon et pas uniquement dans les quartiers, mais c'est de la responsabilité de chacun.

M. Loïc LABORIE : J'avais envie de vous proposer quelque chose parce qu'effectivement argument contre argument, argument médical contre argument médical, ne pourrait-on pas essayer de prévoir une espèce de respect de parallélisme qui fait que lorsqu'on attribue une subvention pour un championnat d'Europe de boxe, on puisse parallèlement prévoir une aide spécifique ou une opération spécifique, je ne sais pas quelle forme elle pourrait prendre justement en direction des jeunes qui sont dans les clubs sportifs bisontins ?

Et je rebondis sur ce qu'a dit M. BONTEMPS sur le fait que l'OMS pourrait essayer de prévoir quelque chose de spécifique pour les boxeurs.

M. LE MAIRE : Mais je crois qu'il y a quelque chose de prévu par rapport à cela, pourquoi pas ? Ça peut absolument être envisagé. De toute façon, il est déjà prévu que certains viennent assister au match.

M. Loïc LABORIE : Qu'ils viennent assister au match c'est une chose mais qu'il y ait une action de sensibilisation aux risques en est une autre.

M. LE MAIRE : Vous savez, justement je crois qu'un sport dangereux comme celui-là permet aussi de contrôler un certain nombre de choses et peut permettre aussi de faire passer des messages

éducatifs. C'est vrai pour la boxe, demandez aux éducateurs sportifs, c'est vrai pour des sports assez violents comme les arts martiaux et c'est vrai que ça nécessite un certain contrôle. On peut faire passer des messages et je pense que ce n'est pas forcément une mauvaise idée.

M. Pascal BONNET : C'est vraiment un sujet qui est très individuel pour chacun d'entre nous et il est très difficile de se positionner. Je ne vais pas arbitrer le débat médical entre mes collègues et confrères, je crois qu'il est certain, quelle que soit leur origine que les KO répétés ce n'est pas très bon. J'allais dire ce que vous avez dit aussi, qu'au Tour de France on n'a pas trop réagi mais j'aimerais être sûr que le dopage n'existe plus et que les produits extrêmement dangereux et bien masqués ne circulent pas.

Pour ma part je n'ai pas de goût particulier pour la boxe. Je pense aussi qu'il est dommage mais ce n'est pas le seul domaine qui ait un monopole qui permette de mettre les collectivités dans l'obligation de financer alors que d'autres sponsors auraient pu être appelés. En même temps je vous rejoins sur la dimension éducative et la nécessité de tenir compte de ce que représentent la boxe et d'autres sports de combat peut-être plus intéressants que la boxe dans les quartiers. Je pense qu'on ne peut pas empêcher Morrade HAKKAR d'avoir son combat à Besançon. Pour ma part je vais m'abstenir parce que je ne vais pas pour autant voter contre mais j'aurais du mal à voter pour malgré tout.

M. Éric ALAUZET : Deux points pour réagir déjà aux propos de Paulette qui parlait de fausses informations. Je pense que tu voulais dire que j'avais d'autres éléments à apporter ? En tout cas, la nature des éléments que tu as apportés constituait d'autres informations. J'espère que tu n'as pas voulu dire que j'avais apporté de fausses informations ? C'est ce que tu as dit mais j'espère que ta langue a fourché. En tout cas, je vous livre quelques articles d'une recommandation (recommandation 1047) qui date de 1986 du Conseil de l'Europe. L'article 2 indique : «l'assemblée est déterminée à établir une distinction entre le sport et le pugilat violent légitimé et est gravement préoccupée de ce fait par la justification d'un grand nombre d'aspects de la boxe sportive». Article 3 : «soulignant les effets immédiats et à long terme de la boxe, notamment sur la santé mentale des boxeurs». Article 8 : «estimant que les gouvernements et les mass-médias ont le devoir d'informer le public des effets néfastes potentiels de la boxe». Je ne pense pas que ce soit des fausses informations et je répète que j'ai bien fait la différence entre les décès ou les pathologies qui étaient de nature accidentelle ou qui étaient de l'ordre de la tricherie comme le dopage et celles qui étaient légitimées, autorisées, encouragées comme la boxe. J'ai terminé.

M. Loïc LABORIE : Est-ce que le Conseil Municipal peut décider de demander à l'OMS de réfléchir à la mise en oeuvre d'une action et pourrait-on nous proposer à l'occasion d'un prochain Conseil Municipal un rapport nous détaillant et proposant des moyens éventuellement orientés sur cette action pédagogique qui respecterait le parallélisme avec le championnat d'Europe ?

M. LE MAIRE : Ce que je peux vous proposer, c'est que le sujet soit étudié en commission des sports qui nous fera des propositions, pourquoi pas, parce que je crois qu'il y a peut-être des choses à faire dans ce domaine-là.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité (17 Conseillers s'étant abstenus et 5 ayant voté contre), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 février 2005.